Traduction du Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur l'examen limité (« review ») des comptes annuels 2017

A l'attention de l'Assemblée des délégués de

L'association CIPRA International (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), 9494 SCHAAN

En qualité d'organe de révision de l'association CIPRA International (Commission Internationale pour la Protection des Alpes), nous avons effectué un examen limité (« review ») des comptes annuels de cette association au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Bureau. En tant qu'organe de révision, il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer nos conclusions sur ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les conditions légales de qualification et d'indépendance.

Notre examen a été effectué conformément à la norme professionnelle de l'Association des experts-comptables du Liechtenstein relative à l'examen limité (« review ») des comptes annuels. Au regard de cette norme, l'organe de révision doit planifier et conduire sa mission d'examen limité de manière à pouvoir constater d'éventuelles anomalies significatives dans les comptes annuels. Cette mission met en œuvre des diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen limité se compose pour l'essentiel de la mise en œuvre de procédures analytiques visant à apprécier la cohérence des informations contenues dans les comptes annuels, et d'entretiens avec les collaboratrices et collaborateurs de l'association. Nous avons effectué un examen limité et non un audit, et ne sommes donc pas en mesure d'émettre une certification.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis conformément à la législation du Liechtenstein et aux statuts de la CIPRA.

Nous n'avons pas non plus relevé d'éléments qui pourraient nous conduire à ne pas recommander d'approuver les comptes annuels ci-joints.

Schaan, 13 mars 2019 ReviTrust Grant Thornton AG

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)